



Retranscription basée sur la vélotypie assurée par la société Le Messager. Issu du travail de transcription en direct par un interprète de l'écrit, ce document peut comporter des approximations

**L'apprentissage de la langue française dans le parcours d'intégration des migrants
Intervention d'Eugénie Marie, cheffe du bureau de l'apprentissage de la langue et de la
citoyenneté, Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité (Ministère de l'Intérieur)**

Merci de m'accueillir pour ces rencontres nationales, je suis vraiment ravie de pouvoir vous faire cette présentation. Je souhaitais vous parler ce matin des publics étrangers, des publics allophones, ils font partie des personnes que vous pouvez accueillir dans les bibliothèques. On souhaiterait que plus d'entre eux aillent dans ces lieux.

Mon objectif est de vous parler de qui ils sont et de vous parler de leurs besoins et des dispositifs d'intégration et d'accompagnements qui sont mis en place par l'État ou à travers les associations pour que vous puissiez mieux connaître ce réseau d'intégration, que vous puissiez vous inscrire dans ce réseau et orienter ceux qui en auraient besoin dans les services proposés.

Je vais partager mon support de présentation.

L'intégration des étrangers en France, qui est concerné ? On considère qu'il y a plus de 6 000 000 d'immigrés, ils sont nés à l'étranger, vivant France et ils sont environ 10,2 % de la population totale. Certains d'entre eux ont acquis la nationalité française. La population étrangère qui vit en France c'est 5,1 millions de personnes, c'est une partie augmentant la population totale depuis quelques années, tout comme la population protégée, les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire.

Vous avez dû beaucoup entendre parler des réfugiés, des Ukrainiens, cette population est en augmentation depuis 2020. Voilà les grands chiffres de l'immigration et de la population étrangère en France.

En 2020, il y a eu la fermeture des frontières et la crise sanitaire, il y a eu une petite baisse du nombre de titres de séjour délivré. Il y a environ 220 000 titres de séjour délivré chaque année en France.

C'est principalement au titre de l'immigration familiale, mais aussi étudiants, professionnels, et une augmentation importante des publics humanitaires. Les principaux pays d'origine : le Maroc l'Algérie et la Tunisie puis la Côte d'Ivoire le Maroc et la Chine.

On entend souvent ces termes, les demandeurs d'asile sont les personnes qui arrivent sur le territoire et qui vont demander la reconnaissance de réfugiés ou de bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ils vont demander l'asile en France et sont en attente de la décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides qui va leur accorder, ou pas, ce statut. Ces personnes ont un droit temporaire à séjourner sur le territoire.

Une fois qu'elles ont obtenu le statut de réfugié ou de bénéficiaires de la protection subsidiaire, elles vont avoir un droit permanent de résider sur le territoire. Pour les réfugiés, on leur attribue une carte de résident de 10 ans. Ça leur permet de résider légalement et durablement sur le territoire.

Un nouveau statut dont ont bénéficié les Ukrainiens suite à la guerre en Ukraine, c'est celui de la protection temporaire. Cela va leur permettre de résider temporairement sur le territoire, soit dans l'attente d'un retour chez eux soit dans l'attente d'une demande de statut de réfugié. Cela leur accorde la possibilité de résider sur le territoire et un ensemble de droits qui sont liés à la protection temporaire comme la possibilité de travailler, bénéficier d'un logement, d'une allocation, c'est assez similaire au droit des demandeurs d'asile.

Pour les primo-arrivants, ce sont les ressortissants extras européens qui arrivent avec un titre de séjour au titre de l'immigration familiale ou professionnelle. Ils ont vocation à résider durablement en France. Ce sont ces étrangers qui signent un contrat d'intégration républicaine qui est mise en œuvre par l'Office français de l'immigration et d'intégration, j'en reparlerai ensuite.

Pour ce public-là, qui a vocation à rester sur le territoire, les étudiants, les travailleurs saisonniers, les visiteurs, les stagiaires, ils vont également avoir un titre qui va leur permettre de résider sur le territoire, mais ils ne vont pas signer de contrat d'intégration républicaine.

Au sein de la direction dont je dépends, elle fait partie de la direction générale des étrangers en France, nous animons et coordonnons tous les dispositifs qui concourent à l'intégration de ces publics, ces étrangers primo-arrivants qui sont ceux qui vont rester sur le territoire et qui vont aller dans un parcours d'intégration républicaine, souvent jusqu'à la demande de nationalité française.

Comment s'articule et se construit le parcours d'intégration républicaine en France ? Il va durer environ 5 ans. Il va débuter avec la signature du contrat d'intégration républicaine. Dès l'obtention du titre, l'office français d'intégration et d'immigration va prendre contact avec les étrangers qui viennent d'arriver. Il va les convoquer en plate-forme d'accueil pour leur faire signer ce contrat. Il y a des formations linguistiques et civiques. Linguistiques pour viser l'atteinte du niveau A1 du cadre de référence européen pour les langues, c'est le premier niveau. On va proposer des formations complémentaires au niveau A2 ou B1.

Ces formations sont proposées sur l'ensemble du territoire avec des formateurs qualifiés qui vont accueillir les étrangers sur des parcours de 100, 200, 400 ou 600 heures. On demande aux organismes de formation de mettre en place des partenariats avec les organismes de leur territoire, les associations, des lieux culturels, des bibliothèques, pour conduire les apprenants dans ces lieux. Éventuellement, faire des ateliers en bibliothèques, par exemple, nous appelons ce temps le 20 % hors les murs.

Plusieurs organismes de formation font des visites de bibliothèques pour désacraliser ce lieu. Les aider à pousser la porte, ils le font dans le cadre de la formation, mais cela va leur permettre ensuite, le week-end, sur des temps mercredi avec leurs enfants de ne pas avoir cette appréhension de pousser les portes d'une bibliothèque et de s'y rendre plus facilement.

Le contrat d'intégration républicaine, les étrangers vont pouvoir bénéficier de la formation linguistique à travers des actions institutionnelles mises en place par les ministères, il y a plusieurs dispositifs proposés. Il y a le dispositif ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, vous en avez peut-être déjà entendu parler. Ce sont des ateliers, des cours de français et de sensibilisation aux grands principes républicains et au fonctionnement de l'école. On explique aux parents quels sont les attendus de l'école vis-à-vis des parents et des enfants. Ces ateliers ont lieu dans les établissements scolaires.

Cela permet souvent aux mamans d'aller directement dans l'école pendant que les enfants sont à l'école et de bénéficier de ces cours. Nous avons environ 1000 ateliers de proposer dans les établissements scolaires.

Cela est mis en place avec le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Intérieur. Il y a d'autres dispositifs plus éducatifs avec des associations qui mettent en place des ateliers sociaux linguistiques, dans leurs locaux ou alors dans des locaux prêtés par les collectivités, les mairies. Parfois, c'est aussi

dans les bibliothèques. Les lieux sont très variés et on les veut au plus proches des lieux d'habitation des étrangers.

Nous aurons des actions plus professionnalisantes qui vont être proposées par les conseils régionaux, pôle emploi, on va viser l'entrée dans la formation qualifiante et l'entrée dans l'emploi.

La politique d'intégration est vraiment interministérielle, inter associatif, il y a beaucoup d'acteurs qui vont intervenir les organismes de formation, les associations, les collectivités, les ministères. Les collectivités sont des acteurs majeurs, elles vont connaître les besoins des populations qui sont sur leur territoire. Nous travaillons avec un certain nombre de collectivités dans l'objectif de contractualiser, à travers des CTAI, des contrats territoriaux pour l'intégration des étrangers et des réfugiés.

Quelques chiffres sur ce contrat d'intégration républicaine, nous avons eu 120 000 signataires en 2021. Pour bien comprendre les besoins de ces populations, il y a un grand nombre de signataires qui ont un niveau d'études secondaires ou supérieures, mais l'équivalence entre le niveau secondaire et supérieur à l'étranger n'est pas toujours le même que dans le système éducatif français. On peut avoir huit ans d'études dans un autre pays et finalement avoir quand même des difficultés d'apprentissage lorsqu'on rentre en formation et qu'on doit apprendre une nouvelle langue.

Il y a quand même 10 000 personnes qui n'ont pas été scolarisées dans leur pays d'origine, c'est une spécificité de l'accompagnement de ces publics. On les qualifie souvent de non-lecteurs avec des difficultés pour nous de rentrer dans l'écrit et dans la lecture. Cela nécessite vraiment des groupes de formations spécifiques, des pédagogies spécifiques qui sont mises en place dans le cadre de la formation linguistique. On développe des outils pour essayer d'accompagner les formateurs dans la structuration de ces publics.

La moitié des signataires, 50 000 personnes, vont se voir prescrire une formation obligatoire. Elles n'ont absolument aucune maîtrise du français lorsqu'elle arrive sur le territoire.

Pour vous donner les grandes masses, plus de 1000 ateliers ouvrent l'école aux parents pour la réussite des enfants, environ 800 sessions de formation linguistique complémentaire qui sont déployées sur le territoire. Je vous conseille d'aller sur la cartographie dont j'ai mis le lien dans le PowerPoint. C'est un outil que nous avons mis en place qui référence et qui recense toute l'offre de formation linguistique destinée aux étrangers sur le territoire.

C'est une cartographie géolocalisée. Cela permet d'identifier, si vous habitez à Avignon, quelle est l'offre de formation en langue que vous pouvez mobiliser. Il va y avoir prochainement une application grand public qui sera disponible. Pour le moment, la cartographie est plutôt réservée aux professionnels. L'objectif que les personnes puissent vraiment continuer leur apprentissage du français et aller vers des niveaux de langue supérieurs qui vont leur permettre d'intégrer plus facilement le monde du travail.

Les cours de langue, des collectivités, des ateliers, l'offre de pôle emploi, et nous avons travaillé sur une offre numérique qui est disponible sur le site du ministère de l'Intérieur avec plusieurs MOOC apprentissage du français qui ont été développés avec l'alliance française. Ils permettent d'atteindre des niveaux A1, A2, B1, ou alors sur des publics très débutants. Ce sont plutôt des outils comme "J'apprends" qui ont été travaillés avec la mairie de Paris est une association parisienne et qui sont vraiment les B-A B-A de l'entrée dans le français. Ils peuvent aider les apprenants lorsqu'ils arrivent en France.

J'ai participé à l'atelier hier sur l'accueil des publics allophones, je l'ai trouvé vraiment intéressant, la mobilisation des équipes est assez passionnante. Ce sont des lieux, pour nous, nous étions ravis de participer à cette rencontre, c'était vraiment la première fois, on pouvait échanger aussi et écouter quels étaient les besoins, quels étaient vos besoins, nous sommes assez loin de ces lieux de culture, c'est important pour nous, ce sont des lieux ouverts à tous, gratuits, des lieux d'accès à l'information et qui permettent aussi d'utiliser les outils numériques, ce sont des lieux de rencontre et de sociabilité par lesquels souvent, les familles vont pouvoir aller facilement. C'est un accueil inconditionnel et rassurant, je trouve, pour ces publics.

Ça permet pour nous de toucher les femmes migrantes qui sont un public prioritaire. On le sait, ce sont souvent ces publics-là qui ont plus de mal à bénéficier des dispositifs d'intégration que nous mettons en place. Pour nous il y aurait deux grandes pistes : nouer des partenariats avec les acteurs locaux de l'intégration, comme les organismes de formation, des ateliers et les associations qui accompagnent les migrants sur le territoire et aussi peut-être vous aider, agent de bibliothèque, si vous souhaitez vous investir dans les ateliers au bénéfice de ces publics. On finance des projets qui visent à aider les associations, les bénévoles, dans l'accueil et la mise en place de cours de langue ou d'atelier.

Nous sommes vraiment sur le premier accueil, l'accompagnement, il y a la plate-forme de ressources que je vous conseille docenstock, et le MOOC Cavilam dont les premières sessions ont pu avoir lieu cette année, ce sont des outils pour entrer dans les premiers repères à avoir pour laquelle ces publics. Il y a aussi des formations en présentiel qui sont mises en place sur certains territoires.

Pour nous, ça pourrait vous aider à mieux accueillir ces publics et pouvoir les orienter, après. Lors de l'atelier d'hier j'ai aussi entendu la difficulté de certains face aux problématiques qui leur sont exposées. Mieux connaître l'organisation de la politique d'intégration vous permettra de pouvoir orienter ces personnes. Voilà à peu près ce que je voulais vous dire ce matin. Je reste à votre disposition si vous avez des questions, bien sûr. Vous avez l'adresse de la boîte structurelle de la sous-direction. J'espère avoir été assez complète et assez claire.